



Association des Provinces wallonnes

Rapport d'activités

2019

BRABANT WALLON

HAINAUT

LIÈGE

LUXEMBOURG

NAMUR



Sommaire

L'ASSOCIATION	p. 3
L'APW EST CONSULTÉE	p. 6
L'APW EST REPRÉSENTÉE	p. 7
L'APW SE RÉUNIT	p. 8
L'APW COORDONNE	p. 13
L'APW PARTICIPE	p. 15
LES SUPPORTS D'INFORMATION	p. 17
EN BREF...	p. 18

1 - L'ASSOCIATION

Créée en 1991, l'asbl «Association des Provinces wallonnes» a pour but d'assurer, aux cinq provinces wallonnes (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur), tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

Son équipe

Sous la Présidence de Serge Hustache, Député provincial hennuyer, le Secrétariat de l'Association est composé de sa Directrice, Annick Bekavac, Mélanie Bouffieux (Assistante de Direction), Margaux Delcourt (Juriste), Bruno de Viron et Quentin Delhaye (Conseillers).

Son Bureau

Le Bureau est composé du Président f.f. (Serge Hustache) et de cinq Vice-présidents choisis par l'Assemblée générale. En l'attente de leur désignation, il s'agit des Présidents de Collèges: Mathieu Michel (Brabant wallon), Serge Hustache (Hainaut), Luc Gillard (Liège), Stéphan De Mul (Luxembourg) et Jean-Marc Van Espen (Namur).

Le Bureau a pour missions de se prononcer sur des questions urgentes relevant de la compétence du Conseil d'administration auquel il est tenu de faire rapport, ainsi que d'exécuter les délégations qu'il reçoit dudit Conseil.

Ses missions

- Étude de questions générales, examen de problèmes soumis par ses membres et recherche de documentation (notamment en matière juridique).
- Organisation de journées/matinées d'étude thématiques.
- Remise d'avis aux Gouvernements wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des thèmes d'intérêt provincial.
- Représentation des provinces wallonnes au sein d'organes ou commissions consultatifs mis en place par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'État fédéral.
- Mise en place de moyens de communication destinés à mieux faire connaître les provinces et leurs actions (www.apw.be, Cinq à la Une, brochures diverses).
- Organisation de groupes de travail interprovinciaux en vue d'échanger sur les bonnes pratiques et de coordonner d'éventuelles prises de positions communes.

Son Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'APW s'est réuni le 5 novembre 2019. Il est composé de 25 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques, à savoir:

Pour le Brabant wallon :

Mathieu Michel, Président du Collège
Isabelle Kibassa-Maliba, Députée
Lise Jamar, Conseillère
Hélène Morciaux, Conseillère
Joseph Tordoir, Conseiller

Observatrice:

Annick Noël, Directrice générale

Pour le Hainaut :

Serge Hustache, Président du Collège
Fabienne Devillers, Députée
Pascal Lafosse, Député
Eric Massin, Député
Luc Parmentier, Conseiller

Observateur:

Patrick Mélis, Directeur général

Pour Liège :

Luc Gillard, Président du Collège
Katty Firquet, Députée
André Denis, Député
Nicole Maréchal, Conseillère
Rafik Raassaa, Conseiller

Observatrice:

Marianne Lonhay, Directrice générale

Pour le Luxembourg :

Stéphan De Mul, Président du Collège
Bernard Moinet, Député
Jean-Marie Meyer, Président du Conseil
Thérèse Mahy, Conseillère
Xavier Kroëll, Conseiller

Observateur:

Pierre-Henry Goffinet, Directeur général

Pour Namur :

Jean-Marc Van Espen, Président du Collège
Geneviève Lazon, Députée
Richard Fournaux, Député
Georges Balon-Perin, Conseiller
Dominique Notte, Conseiller

Observateur:

Valéry Zuinen, Directeur général

Son Assemblée générale

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 14 mai 2019. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2018 et le budget 2019 de l'Association et donné décharge aux administrateurs. Outre les membres du Conseil d'administration, l'Assemblée générale de l'APW comprend les membres suivants (les Gouverneurs Gilles Mahieu, Tommy Leclercq, Hervé Jamar, Olivier Schmitz et Denis Mathen ainsi que les Directeurs généraux sont observateurs):

Pour le Brabant wallon :

Tanguy Stuckens, Député
Marc Bastin, Député
Isabelle Evrard, Présidente du Conseil
Sabine Buxin, Conseillère
Benjamin Goes, Conseiller
Sophie Keymolen, Conseillère

Pour le Hainaut :

Fabienne Capot, Députée
Armand Boite, Président du Conseil
Dorothee De Rodder, Conseillère
Guillaume Farvacque, Conseiller
Valéry Gosselain, Conseiller
Laurence Meire, Conseillère
Gérard Waterlot, Conseiller

Pour Liège :

Muriel Brodure-Willain, Députée
Robert Meureau, Député
Jean-Claude Jadot, Président du Conseil
Virginie Defrang-Firket, Conseillère
Guy Dubois, Conseiller
Eric Lomba, Conseiller
Alfred Ossemann, Conseiller

Pour le Luxembourg :

Nathalie Heyard, Députée
Marie-Eve Hannard, Députée
Elie Deblire, Conseiller
Michel Jacquet, Conseiller
Carmen Ramlot, Conseiller
Francis Steifer, Conseiller

Pour Namur :

Amaury Alexandre, Député
Philippe Bultot, Président du Conseil
Jean-Marie Cheffert, Conseiller
Luc Delire, Conseiller
Christophe Gilon, Conseiller
Valérie Lecomte, Conseillère

2 - L'APW EST CONSULTÉE

En vertu du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, l'avis de l'APW doit être sollicité pour tous les avant-projet de décret ou d'arrêté du Gouvernement wallon (ainsi que les circulaires) susceptibles d'influencer les finances ou la gestion des Provinces.

L'APW dispose d'un délai de 35 jours pour se positionner sur le texte qui lui est soumis à dater de la réception du dossier de demande d'avis complet.

En 2019, l'APW a remis des avis portant sur :

- l'avant-projet de décret relatif à la mise en œuvre d'une supracommunauté renforcée et à la réforme des Provinces wallonnes ;
- le projet d'arrêté modifiant le Code du Développement territorial ;
- l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret modifiant divers textes en ce qui concerne les cours d'eau ;
- l'avant-projet d'arrêté relatif aux notifications et aux autorisations qui peuvent être délivrées en application de l'article 58 bis de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature;
- l'avant-projet de décret relatif à la participation de pouvoirs publics de soins à une collaboration hospitalière ;
- la circulaire relative à la réduction du temps de travail pour les agents de plus de 60 ans exerçant un métier pénible ;
- le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 2 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, et portant désignation de l'organe de contrôle.

3 - L'APW EST REPRÉSENTÉE

L'APW est représentée dans les organes suivants :

- Comité C;
- Comité d'avis visé à l'article d.233bis-9 du Code de l'Eau ;
- Comité de gestion de l'ORPSS ;
- Comité de gestion de l'Égalité des chances;
- Comité de suivi des programmes opérationnels convergence et compétitivité régionale et emploi 2007 - 2013 (FEDER) ;
- Commission de coordination des chantiers ;
- Commission de Promotion de la Santé à l'école ;
- Commission de Promotion et de Prévention de la Santé de l'AViQ ;
- Commission des marchés publics (Fédéral) ;
- Commission des marchés publics (Région wallonne) ;
- Commission nationale pour les Droits de l'Enfant ;
- Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) ;
- Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESW) - Pôle Ruralité ;
- Conseil régional de la Formation (CRF) ;
- Coopération Wallonie - Champagne-Ardenne (groupe de travail technique santé, habitat, service aux citoyens) ;
- Ecole d'Administration publique Wallonie-Bruxelles ;
- Groupement d'informations géographiques (GIG) ;
- Intercommunale de Mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) ;
- Observatoire des Politiques culturelles (OPC).

4 - L'APW SE RÉUNIT

Groupes de travail thématiques

L'APW organise régulièrement des groupes de travail interprovinciaux en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales. Ceux-ci, réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens, permettent également l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre provinces. Il s'agit, en 2019, de :

- Culture,
- Égalité des chances,
- Fonctionnaires sanctionneurs,
- Formation,
- Impétrants
- Indicateurs-experts,
- Relations internationales,
- Ressources humaines,
- Santé et social,
- Tourisme,
- Réforme des Provinces,
- Vereniging van de Vlaamse Provincies (VVP).

Focus

- **CEPLI**

La Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) regroupe les associations nationales des collectivités locales de niveau intermédiaire en Europe.

Le GT de la CEPLI s'est réuni à 8 reprises à Bruxelles. Il a participé, par l'intermédiaire de quelques-uns de ses membres, au suivi des sessions du Comité des Régions et à plusieurs événements impliquant les pouvoirs locaux au niveau européen.

Pendant cette période, le GT de la CEPLI a assuré une veille permanente sur les dossiers d'actualité et les réformes qui concernent les pouvoirs locaux en Europe.

S'inscrivant dans la thématique « Une Europe plus verte », la CEPLI a organisé un workshop « Intermediate Local Authorities Act for Sustainable Territories » lors de la Semaine européenne des Régions et des Villes. L'objectif était de mettre en valeur les initiatives des pouvoirs locaux intermédiaires en faveur du Développement durable et de permettre les échanges de bonnes pratiques entre élus locaux.

Aussi, le GT a travaillé à la préparation et à l'animation de sa dixième conférence politique, organisée le 14 novembre 2019, à Toulouse, sur le thème « Réformes territoriales en Europe, au service "public" du territoire ? ».

La CEPLI a également participé, le 15 novembre, à l'organisation du Colloque international « L'avenir des collectivités territoriales intermédiaires en Europe », conjointement avec l'Assemblée des Départements de France et l'Université Toulouse Capitole.

A la suite de ces événements, la CEPLI a adopté sa Déclaration politique « Pour une Europe plus proche des territoires et des citoyens ».

- **Culture**

Fin 2019, l'APW a réuni les Députés provinciaux en charge de la Culture en vue, d'une part, de poursuivre un travail de synthèse sur les actions provinciales menées en cette matière et, d'autre part, de réfléchir au financement et à l'organisation des « Rencontres Théâtre Jeune Public ».

Avec l'appui d'un groupe de travail composé des Directeurs des services Culture, l'APW a rédigé une note de synthèse en vue de permettre une vision d'ensemble des actions culturelles portées par les Provinces, mais également de démontrer leurs spécificités propres à cette compétence selon les besoins de leurs territoires.

Cette note de synthèse reprend, au fil de ses chapitres, les actions culturelles dans lesquelles les Provinces s'illustrent : la lecture publique et les bibliothèques, les centres culturels, le développement des pratiques artistiques, les aides à la diffusion, l'éducation permanente, les musées et le patrimoine culturel.

Quant aux « Rencontres Théâtre Jeune Public », il s'agit d'une opération menée dans le cadre d'une politique soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles (le PECA « Pacte pour un Enseignement d'Excellence ») visant à diffuser des spectacles pour permettre aux enfants d'assister, dans le cadre scolaire, à des représentations de qualité. Cet événement, mené par la Province de Liège, permet également aux compagnies de présenter leurs spectacles en vue de pouvoir bénéficier du dispositif de soutien « Théâtre à l'École ».

Les cinq Provinces wallonnes sont favorables au maintien de cette manifestation qui représente un coût important pour la Province de Liège et s'allient pour solliciter un financement plus important de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, en parallèle du travail sur la note de synthèse et des réflexions menées sur l'organisation des « Rencontres Théâtre Jeune Public », l'APW a sollicité une rencontre avec la Ministre de la Culture, Bénédicte Linard, qui se tiendra dès 2020.

• Formation

Depuis la réorganisation du secteur de la formation au sein de l'APW, une coupole pilote les groupes de travail thématiques relatifs aux formations administratives et techniques pour le personnel des pouvoirs locaux ; mais aussi spécifiques pour le personnel des services de secours et de sécurité (police, feu, aide médicale urgente).

En matière de formation police, les travaux se sont poursuivis à l'initiative du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Pieter De Crem, sans qu'un accord global n'ait pu se dégager sur le projet de réforme de l'enseignement policier. Le dossier devra être repris lorsqu'un Gouvernement fédéral de plein exercice aura été constitué.

Le groupe de travail relatif au fonctionnement des écoles du feu a veillé à organiser systématiquement des réunions entre francophones pour préparer les discussions au niveau fédéral au sein du KCCE (Centre de connaissance pour la sécurité civile).

Les questions évoquées portaient essentiellement sur les modalités d'organisation des différentes formations pour le personnel actif des zones de secours.

En ce qui concerne les formations administratives pour le personnel des pouvoirs locaux, l'APW et les écoles provinciales d'administration ont travaillé à l'organisation d'une formation pour l'élaboration des plans de formation locaux. Dans ce cadre, l'APW a fait réaliser un guide pratique à destination des administrations locales.

Le groupe de travail a également traité des questions liées à la mise en œuvre de nouvelles circulaires régionales (valorisation des formations), qui permettent aux Communes de faire valoriser une partie des formations continues de leurs agents au même titre que les formations RGB. Il s'agissait, notamment, pour les écoles provinciales, de renforcer leur offre de formations continues ou d'envisager des modifications au programme des cours de sciences administratives.

- **Santé**

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises avec l'AViQ (Agence wallonne pour une Vie de Qualité) afin de déterminer les collaborations envisageables au regard de la nouvelle Déclaration de Politique régionale. Le but partagé étant que les acteurs travaillent ensemble pour améliorer la santé des wallons.

Les membres se sont également attelés à analyser le décret « Prévention et Promotion de la Santé » et le décret PSE et PMS (fusion de deux décrets de promotion de la santé, à savoir celui du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et celui du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités).

La note sur les stratégies d'interventions provinciales en matière de Santé et de Social a été actualisée. Celle-ci se compose de huit chapitres correspond aux actions provinciales : première ligne d'aide et de soins de proximité, secteur hospitalier, santé mentale, bien vieillir, handicap, prévention et promotion de la santé, observation de la santé et actions sociales.

Le but était de démontrer que les Provinces sont de véritables relais territoriaux influençant le bien-être de la population à l'échelon local.

- **Réforme des Provinces**

Comme annoncé dans sa Déclaration de Politique régionale 2017-2019, le Gouvernement wallon s'est engagé, fin d'année 2018, dans une réforme de l'Institution provinciale.

L'avant-projet de décret de la Ministre des Pouvoirs locaux vise principalement le transfert de certaines compétences provinciales vers la Région (patrimoine classé, promotion du tourisme, santé, environnement, financement des zones de secours, logement).

La concertation avec le niveau régional s'est enfin amorcée à la suite de l'avis rendu sur ce texte par l'Association des Provinces wallonnes, et ce, à quelques semaines seulement du scrutin régional du 26 mai 2019.

L'APW a donc rendu un avis sur ce texte à la Ministre Valérie De Bue en début d'année. L'occasion de rappeler la nécessaire concertation avec les acteurs concernés et de mettre en lumière les nombreuses failles que comporte l'avant-projet de décret.

Les réunions de concertation ont débuté le 4 février 2019 à l'Elysette. Le Gouvernement wallon a reçu les représentants des Provinces afin d'échanger sur la méthodologie de mise en œuvre des transferts de compétences.

Les rencontres avec les Ministres fonctionnels se sont alors succédé dans le courant du mois de février en vue de définir, ensemble, le champ des compétences à transférer. Ces échanges n'ont, cependant, pas permis d'apporter des éclaircissements quant au texte ni d'apaiser les inquiétudes des Provinces.

Enfin, les Provinces ont marqué leur souhait que le Gouvernement fasse la démonstration que le transfert des compétences provinciales dans le giron régional apporte une réelle plus-value pour le citoyen, pour les Communes et pour l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet de réforme.

En effet, les Provinces restent favorables à une réforme de l'Institution mais insistent, surtout, sur la nécessité de mener une réflexion plus large sur l'ensemble du paysage institutionnel wallon, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Il est important de pouvoir réfléchir sereinement sur la notion de territoires et sur la façon de les organiser de la manière la plus efficiente. Un tel travail doit s'inscrire dans le temps et se mener dans un climat de respect réciproque.

La garantie d'un service public de qualité sur l'ensemble du territoire wallon doit être le principal objectif d'une réforme de cette ampleur.

Cette réforme n'a finalement pu aboutir en raison de la perte de majorité au Parlement wallon.

Enfin, pour l'année 2019, suite aux élections régionales de mai, notre Association a pris connaissance du contenu de la DPR 2019-2024.

Dans son chapitre consacré aux Pouvoirs locaux, le Gouvernement enjoint les Provinces à financer 100 % de la part communale aux zones de secours.

Une première réunion s'est tenue en novembre avec le Ministre des Pouvoirs locaux et une seconde en décembre afin de déterminer la capacité financière des Provinces en mettant en œuvre cette reprise.

S'il est évident que, aux regards des données chiffrées, les Provinces ne pourront supporter une telle charge, les concertations se poursuivront en 2020 pour mener au mieux cette réforme.

5 - L'APW COORDONNE

Chaque année, l'APW organise l'opération Place aux enfants ainsi qu'une ou plusieurs journées/matinées d'étude thématiques.

En 2019, elle a également lancé un marché pour la réalisation d'une étude sur les flux financiers provinciaux (diagnostic – impacts – perspectives).

L'étude sur les flux financiers provinciaux

Suite à la publication de la Déclaration de Politique régionale 2019-2024 et afin de préparer les réformes à venir, l'Association des Provinces wallonnes a souhaité faire réaliser une étude de diagnostic de la situation financière des Provinces wallonnes et leurs véritables marges de manœuvre dans l'optique de la reprise du financement communal des services de secours.

Cette étude doit être l'occasion d'objectiver la situation actuelle des finances provinciales, d'évaluer l'impact des différentes mesures, tout en traçant des perspectives d'évolution notamment en matière de réforme plus équitable de la fiscalité régionale et locale, pour répondre aux exigences décrétales et de la Déclaration de Politique régionale.

Fin décembre 2019, c'est le CIRIEC Belgium (section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative) qui a été choisi pour honorer ce marché.

Cette étude sera composée de trois parties:

- Partie I – Financement et fiscalité
- Partie II – Analyse des coûts réels des missions obligatoires (recettes et dépenses)
- Partie III – Zones de secours

L'opération Place aux enfants

Le 9 octobre 2019 a eu lieu l'opération Place aux enfants, un peu partout en Wallonie et à Bruxelles et, cette année, elle a décidé de se bouger pour le climat.

En effet, durant ces dernières décennies, nous avons pu observer des modifications climatiques sans précédent : canicules, événements météorologiques violents, fonte des glaces...

Ces changements climatiques ont de nombreuses incidences sur notre environnement, comme l'élévation du niveau des eaux, des inondations de plus en plus fréquentes, une recrudescence des vagues de chaleur, la sécheresse, la disparition de certaines espèces, une production agricole bouleversée, la contamination de l'eau...

Toutefois, chacun, à son échelle, peut agir pour limiter les dégâts.

C'est en ce sens que le Comité organisateur a choisi ce thème pour l'édition 2019 de l'opération.

De fait, cette action de sensibilisation des enfants à la citoyenneté a pour but d'amener les enfants, âgés de 8 à 12 ans, à mieux comprendre la société dans laquelle ils évoluent et le rôle qu'ils ont à y jouer.

Durant cette journée, les jeunes citoyens, encadrés par des accompagnateurs, soucieux de susciter leur questionnement, découvrent les acteurs œuvrant pour leur commune au quotidien, désireux de partager, avec eux, de manière active, leur métier, leur passion, leurs convictions...

Les valeurs véhiculées par Place aux enfants sont importantes pour la vie en société : le vivre-ensemble, la solidarité, l'autonomie, l'échange, le partage la recherche du bien commun et la démocratie sont au centre de cette opération.

Il nous semblait, dès lors, évident de mettre le climat au cœur de cette édition 2019, en espérant, ainsi, sensibiliser davantage encore les enfants à la thématique, de manière ludique et pédagogique, au travers d'hôtes d'un jour passionnés, qui leur ouvriront leurs portes.

Plus d'information sur le site Internet de l'opération : www.placeauxenfants.be

6 - L'APW PARTICIPE

Tous les ans, l'APW participe à diverses actions permettant de mettre en avant l'Institution provinciale et les services qu'elle offre aux Communes, aux citoyens, aux associations... Il s'agit d'événements tels que la Foire de Libramont ou le Salon des Mandataires, ainsi que de la participation de l'Association au soutien au volontariat.

Cette année, l'APW a également participé à l'implémentation du Green Deal « achats circulaires » au sein des cinq Provinces wallonnes.

Le soutien au volontariat

En 2007, l'assurance en responsabilité civile et accidents corporels gratuite pour les volontaires voyait le jour. Depuis lors, chaque année, le nombre de volontaires qui bénéficient de ce service ne cesse d'augmenter.

Ce sont, aujourd'hui, plus de 150.000 personnes qui sont assurées pour le travail qu'ils produisent au sein de petites associations actives dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, l'aide à la personne âgée, notamment.

Fort de ce succès, les provinces et la Cocof ont décidé de poursuivre l'expérience.

L'APW assure un rôle de coordination et de soutien pour cette initiative.

La Foire de Libramont

Du 26 au 29 juillet 2019 s'est tenue la Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont, gigantesque exposition en plein air, accueillant, chaque année, près de 220 000 visiteurs sur les 4 jours de Foire.

Comme chaque année, l'APW a coordonné la présence des Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège et de Namur au sein d'un chapiteau de 600 m² idéalement situé, à côté de celui de la Province de Luxembourg, en face de l'Ardenne Joyeuse. L'opportunité, pour les Provinces, durant quatre jours, d'y présenter le savoir-faire provincial en matière d'agriculture, d'horticulture et de soutien aux producteurs locaux.

Le Salon des Mandataires

Ce salon s'est tenu les 14 et 15 février 2019 au WEX de Marche-en-Famenne. Comme traditionnellement, sous le slogan « Les provinces sont là », l'APW et les cinq Provinces wallonnes présentaient les missions essentielles de ces dernières ainsi que les services qu'elles rendent aux citoyens et aux communes. Un comptoir d'informations dédié à la supracommunalité y a été installé: l'occasion de nouer des contacts utiles avec les mandataires locaux et régionaux.

Le Green Deal « Achats Circulaires »

Le Green Deal « Achats Circulaires » est une action proposée par la Région wallonne et The Shift¹ dont l'adhésion implique la mise en œuvre d'au moins 2 nouveaux projets pilotes d'achats durables sur une période de 3 ans.

Après avoir tenu une réunion d'information sur le projet en juin 2019, l'APW a accompagné les Provinces wallonnes jusqu'à leur adhésion officielle au Green Deal « Achats Circulaires » en novembre 2019.

Concrètement, participer au Green Deal implique, pour les Provinces wallonnes, de s'engager à faire des efforts pour mettre en place une économie circulaire davantage consciencieuse de l'environnement (marchés publics de fournitures, de services et de travaux).

1 Point de rencontre du développement durable en Belgique (<https://theshift.be/fr>).

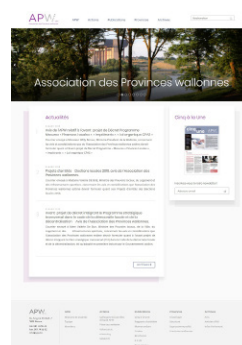
7 - LES SUPPORTS D'INFORMATION

L'APW, c'est aussi...

Une newsletter informatique, « Cinq à la Une » (inscription via notre site Internet) :



Un site Internet www.apw.be :



Les sites Internet des Provinces



<http://www.brabantwallon.be/>



<http://portail.hainaut.be/>



<http://www.provincedeliege.be/>



<http://www.province.luxembourg.be/>



<http://www.province.namur.be/>

2019 EN BREF...

5 PROVINCES

3 ORGANES DE GESTION & **25** ADMINISTRATEURS

12 GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

7 AVIS RENDUS

1 ÉTUDE SUR LES FLUX FINANCIERS PROVINCIAUX

UNE REPRÉSENTATION DANS **19** ORGANES

5 COLLABORATEURS